

Accord-cadre à bons de commande, ayant pour objet la fourniture d'une solution de gestion électronique de documents (GED), avec prestations associées (hébergement, reprise de données, paramétrage, formation, assistance, maintenance, ...)

Marché n° 2024-06

Ce marché est soumis aux dispositions du CCAG-TIC, approuvé par arrêté en date du 30/03/2021

-000-

**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES,
REUNIE LE 25/06/2024**

**PROCEDURE AVEC NEGOCIATION, PRECEDEE D'UNE MISE EN CONCURRENCE –
ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Réunion en date du 25/06/2024 à 8 heures

Convocations en date du : 06/06/2024, adressées à leurs destinataires, le 06/06/2024

Objet de la consultation :

Le CIG procède à la présente consultation, en vue de passer un marché portant sur la fourniture d'une solution de gestion électronique de documents (GED), pour le CIG, avec prestations associées (hébergement, reprise de données, paramétrage, formation, assistance, maintenance, ...). Cette GED est principalement destinée aux trois services « Gestion des Carrières » du CIG (Gestion des Carrières 78, Gestion des carrières 91, gestion des carrières 95), ainsi qu'au Service des Organismes Paritaires.

Il est précisé que la solution proposée devra mettre à disposition un portail à destination des collectivités territoriales des départements des Yvelines, de l'Essonne et du Val d'Oise. Cette prestation nécessitera un travail à façon, afin de répondre à l'ensemble des exigences et contraintes du CIG.

Procédure :

La procédure est une procédure négociée, précédée d'une mise en concurrence (Article L. 2124-3 ; articles R. 2124-3-4°, R. 2142-17 & R. 2142-18, et articles R. 2161-12 à R. 2162-20 du code de la commande publique.

Phase de candidatures :

L'avis d'appel public à candidatures avait été envoyé pour publication au BOAMP et au JOUE, le 07/02/2024, et au terme de la consultation, fixé le 14/03/2024 à 12 heures, vingt opérateurs avaient déposé un dossier de candidature. La Commission d'appel d'offres, réunie le 02/04/2024, a retenu trois dossiers de candidature, parmi ces vingt dossiers, conformément aux dispositions du règlement de la consultation de la phase « Candidatures » (Cf. Procès-verbal de ladite commission).

Seconde phase (Phase offres) :

Conformément au calendrier indiqué dans le règlement de consultation de la phase « candidatures », les candidats évincés ont été avertis via le profil d'acheteur, dès le 02/04/2024 du rejet de leur candidature, avec le classement et la note de leur dossier, et une synthèse de l'analyse de la candidature.

Le dossier de consultation a été adressé, par le même canal, aux trois candidats retenus (BELHARRA NUMERIQUE, SESIN, et le groupement constitué de CIRIL GROUP et TERRITOIRES CONSEIL), en date du 04/04/2024.

La date fixée pour la remise des offres était le 13/05/2024 à 8 heures.

A cette date, il a été constaté que le groupement CIRIL GROUP / TERRITOIRES CONSEIL n'a pas remis d'offre. Il n'avait notifié aucune information préalable au CIG, pour annoncer qu'il ne confirmerait pas son intérêt pour la suite de la procédure d'attribution du marché.

Ne sont, en conséquence, restés en lice que BELHARRA NUMERIQUE, dont le dossier de candidature avait été classé premier, et SESIN, dont le dossier de candidature avait été classé deuxième.

Conformément aux dispositions de l'article 3, paragraphe 2, du règlement de la consultation de la phase « offres », les candidats ont été invités à venir présenter leur offre et à répondre aux questions au cours de la semaine courant du 27/05/2024 au 31/05/2024.

La Société BELHARRA NUMERIQUE a été reçue le 29/05/2024 de 9 heures à 12 heures, et la société SESIN a été reçue le 30/05/2024, de 9 heures à 12 heures.

BELHARRA NUMERIQUE a été invitée à remettre son offre définitive, au plus tard le 12/06/2024 à 14 heures (message récapitulatif des points à améliorer, envoyé via le profil d'acheteur, le 30/05/2024) ; SESIN a été invitée à remettre son offre définitive, au plus tard, le 13/06/2024 à 14 heures (message récapitulatif des points à améliorer, envoyé via le profil d'acheteur, le 31/05/2024).

Au terme fixé par le CIG pour chacun des deux candidats, les offres avaient bien été déposées.

C'est l'analyse de celles-ci qui vous est présentée (Cf. annexe 1 du présent Procès-verbal).

Rappel des critères d'analyse des offres (Extraits de l'article 10 du règlement de la consultation) :

« (...)

- **Valeur technique (70 %), dont :**

- ✓ Fonctionnalités et environnement technique de la solution (40 %)
- ✓ Ergonomie (10 %)
- ✓ Organisation des prestations de maintenance et d'assistance (10 %)
- ✓ Méthodologie de la gestion de projet et planning détaillé de réalisation des prestations (10 %)

- **Prix global (30 %)**

(...) »

Le 25/06/2024 à 8 heures, la **commission d'appel d'offres** composée comme suit :

Membres à voix délibérative :

Madame Florence MARY, Vice-Présidente du CIG et Présidente de la CAO du CIG,
Madame Sylvie PESLERBE, Vice-Présidente du CIG,
Madame Denise PLANCHON, Vice-Présidente du CIG,
Monsieur Michel DELAMAIRE, Vice-Président du CIG,
Monsieur Sylvain TANGUY, Vice-Président du CIG,
Madame Anne PELLETIER LE BARBIER, Vice-Présidente du CIG.

Personnes présentes n'ayant participé ni aux débats, ni au vote :

Madame Patricia MECHAIN, Directrice du Département Finances-Marchés-Assemblées,
Monsieur Clément HEMERY, Directeur des Systèmes d'Information (DSI),
Monsieur Habib GHANOUCI, Chef de projet au sein du Service Support, applicatifs et projets,
Monsieur François BERSON, Pôle Commande Publique.

Personnalité invitée

Madame Nathalie HENault BARBE, Payeur départemental des Yvelines. **ABSENTE EXCUSEE**

Décide :


1. Le classement des offres est le suivant : 1°) SESIN (73,65 pts/100) ; 2°) BELHARRA NUMERIQUE (**57,20** pts/100)
2. Le marché est attribué à SESIN
3. Il revient au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à signer et notifier le marché.

La séance est levée à 9h 20

Signatures des membres ayant voix délibérative :

Madame Florence MARY

Vice-Présidente du CIG, Présidente de la CAO



Madame Sylvie PESLERBE,
Membre du Conseil d'Administration, Membre titulaire de la CAO



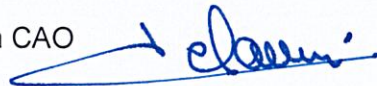
Madame Denise PLANCHON
Vice-Présidente du CIG, Membre titulaire de la CAO



Monsieur Sylvain TANGUY
Vice-Président du CIG, Membre titulaire de la CAO



Monsieur Michel DELAMAIRE
Vice-Président du CIG, Membre titulaire de la CAO



Madame Anne PELLETIER LE BARBIER
Vice-Présidente du CIG,



Signature de Monsieur le Payeur départemental :

Madame Nathalie HENAULT-BARBE
Payeur départemental des Yvelines

ABSENTE EXCUSEE

REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-287800544-20240625-02024_36-DE